



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseillers d'orientation

Question écrite n° 1309

Texte de la question

Mme Catherine Picard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le budget de formation des conseillers d'orientation-psychologues stagiaires. En effet, le maintien du projet de réduction des deux tiers des crédits destinés aux centres de formation (universités de Lille-III, Marseille-I et Inetop Paris) des conseillers d'orientation-psychologues stagiaires ne permettrait pas à ces centres d'accueillir et de former, dans des conditions normales, les 132 stagiaires recrutés cette année. Elle lui demande les mesures qu'il compte prendre afin qu'une formation de qualité, en conformité avec le cadre fixé par l'arrêté annexé au décret de 1991, puisse continuer à être dispensée aux conseillers d'orientation-psychologues stagiaires, sans que les universités concernées se voient contraintes de puiser dans leur dotation horaire globale pour assurer cette formation.

Texte de la réponse

Les trois centres de formation des conseillers d'orientation-psychologues de Lille, Marseille et Paris, se sont vus notifier à la fin du mois de juillet le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement destinée à assurer leur fonctionnement normal. Compte tenu de cette subvention, le montant des crédits alloués à chaque centre en 1997 s'élève à 1 076 000 F pour l'INETOP, 450 000 F pour le centre d'Aix, et 400 000 F pour celui de Lille. A ces crédits s'ajoutent des crédits attribués aux recteurs d'académie au titre de la formation des conseillers d'orientation stagiaires. Les attributions cumulées effectuées par l'administration centrale au titre de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire, ainsi que par les rectorats s'élèvent à 2 489 200 F pour l'INETOP, à 630 600 F pour le centre d'Aix, et à 567 700 F pour le centre de Lille. Ainsi au total l'ensemble des crédits de fonctionnement s'élève en 1997 à 3 687 500 F pour un effectif global de 205 stagiaires (1re et 2e années), ce qui représente en moyenne près de 18 000 F par stagiaire.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Picard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1309

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2395

Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3308